

Dossier

Un lieu où (s')habiter

Trouver un logement est une chose, l'habiter en est une autre. En effet, pour demeurer dans un logement, il faut être capable de s'approprier un lieu et le faire sien. Mais comment s'y tenir quand on a du mal à vivre en soi, quand on est mal dans sa peau ? Vivre dans la rue déstructure tellement la personne qu'elle ne semble plus habiter son propre corps ni être capable de se construire au travers d'activités, de projets personnels. C'est son identité même qui est mise à mal ainsi que sa capacité à vivre de façon autonome. Avoir un toit est fondamental, qu'il soit fixe ou mouvant

d'ailleurs, mais les relations qui entourent la personne le sont tout autant, comme en témoigne Bernard Devert en parlant de son ami Rodolphe qui n'a véritablement habité qu'à partir du moment où on lui a proposé un logement collectif. Idem pour le souffrant psychique : l'aider à s'approprier son espace est essentiel, pour éviter notamment qu'il s'y sente enfermé. Laisser aux personnes le choix de leur lieu de résidence semble être un autre facteur essentiel pour qu'elles s'y sentent bien : lorsqu'il est imposé, contraint, l'hébergement peut vite être vécu comme un outil de contrôle social.



Le « toit » et ses représentations

Le toit est une représentation mentale, individuelle et collective, que chacun élabore en fonction de ses expériences vécues ou imaginaires et du contexte culturel, social, géographique dans lequel il évolue. Pour se sentir chez soi, suffit-il d'un plafond et de quatre murs ?

Dans une société de droit faisant la promotion de la santé globale des individus, les représentations du toit se normalisent et s'uniformisent. Il devient alors difficile de penser le toit en dehors des limites acquises, apprises et admises. Tout écart par rapport à cette ou ces normes devient déviance qu'il s'agit d'atténuer ou de faire disparaître. Et lorsque certains d'entre nous (familles nomades, individus en errance, personnes âgées déplacées en maisons de retraite ou personnes démunies sans domicile) ne partagent pas nos représentations normatives du toit, faisons-nous l'effort nécessaire pour nous approcher de leurs propres représentations, parfois si différentes des nôtres ? Qu'est-ce que c'est qu'un toit ? Qu'est-ce qui permet à certains d'entre nous d'indiquer que « chez moi » est le lieu où nous habitons ? Suffit-il d'un plafond au-dessus de sa tête, de murs pour se séparer des voisins et d'un oreiller où poser sa tête pour se sentir chez soi et plus encore content et satisfait d'avoir un logement, un abri, un lieu à soi ?

Le toit est un besoin fondamental

Il est devenu une évidence que le toit s'appuie sur un droit. Le toit est d'abord imaginé avant d'être réel. Ne définissons-nous pas le logement que nous souhaiterions habiter en fonction de certains critères normatifs, positifs et négatifs, dont l'importance varie d'une personne à l'autre, d'une population à l'autre car nous cultivons, parfois sans le savoir,

« La manière d'habiter chez soi, de décorer et meubler son logement reflète bien souvent des caractéristiques de la personne qui occupe cet habitat ainsi que son état psychologique du moment. »

des stéréotypes du logement (pas trop petit, lumineux, dans tel quartier plutôt que tel autre, telle époque de construction, etc.) ? Par l'importance et la place qu'il occupe dans nos vies, le logement est un espace que nous préférons pouvoir choisir par nous-mêmes en composant à la fois avec le principe de plaisir (idéal du toit) et le principe de réalité (ce qui est concrètement possible). Comment se positionner quand le logement ne peut être librement choisi, voire quand il est imposé par d'autres et subi ? Avons-nous toujours conscience des écarts importants qui peuvent exister entre nos représentations du toit

et celles de personnes ou de populations nomades, en errance, hébergées, placées, incarcérées, assignées, sans domicile fixe... ? Comment habiter alors un habitat contraint quand la réalité vous l'impose, que ce soit un hébergement social normé ou un habitat précaire sous un pont ? Chacun va tenter d'occuper ou de ne pas occuper cet espace à sa manière. Certaines personnes âgées, contraintes de s'installer en maison de retraite, vont reconstituer dans leur chambre et autour d'elles une partie de leur cadre antérieur avec leurs meubles et objets personnels qu'aucun professionnel ne peut toucher ni déplacer. Des personnes SDF vont se délimiter un toit précaire et défini dans un espace géographique précis, sous un pont par exemple, en se constituant un logement avec des objets divers (cartons, toiles...); logement dont ils améliorent l'étanchéité et la taille au fur et à mesure du temps. Pour d'autres, le toit est sur soi ou à portée de soi. Il est composé de vêtements accumulés les uns sur les autres, qui constituent un mur entre eux et l'extérieur ou composé de nombreux sacs placés devant eux et délimitant leur espace. Certains n'ont rien d'autre

● ● ● ●
**Édith Tartar
Goddet**
Présidente
de l'association
protestante
pour l'éducation
et l'enseignement



que leur odeur pour créer un mur ou un écran infranchissable entre eux et les autres.

Le toit est un espace privatif

« ici, c'est chez moi ! » est une affirmation qui souligne que le toit est perçu comme un espace de liberté que chacun gère à sa guise et dans lequel il peut faire ce qu'il veut. Il permet de faire une distinction nette entre un dedans et un dehors. C'est le lieu clos de l'intimité dans lequel les autres n'entrent que sur invitation.

Pour certaines personnes qui ont une longue pratique de l'errance et de la rue avec les autres, l'absence d'espace personnel n'est pas toujours un manque à combler par un logement. Elles peuvent ressentir un fort sentiment d'abandon à se retrouver seules entre quatre murs, isolées des autres ; ou se sentir enfermées voire emprisonnées parce que l'hébergement est régi par un cadre et des règles qui ne font pas partie de leurs habitudes de vie. Le sentiment d'être attaché ou dépendant à l'égard de la situation d'hébergement peut les conduire alors à la rupture par la fuite parce que cette situation leur est intolérable.

Le toit est un lieu d'identité

Le logement conforte le sentiment d'appartenance à telle ville, tel quartier, tel immeuble ou telle population. Il définit et conforte une identité sociale. Il donne une consistance et une identité propre à la personne ou à la famille qui vit sous le même toit. Comment se reconstruit ce sentiment d'appartenance quand on devient réfugié, hébergé ou relégué ?

Le nouveau toit et le statut d'hébergé qui en découle oblige la personne à abandonner ses repères pour en reconstruire d'autres. Elle peut en ressentir un profond sentiment de perte identitaire et ne pas se reconnaître dans cette nouvelle identité de résident. Le sentiment d'étrangeté qui en découle peut la conduire à perdre pied ou à lâcher prise et à se laisser glisser au lieu de profiter de cet hébergement pour se réinsérer.

Le toit est une continuité de soi

Le logement représente un espace élargi de soi. La manière d'habiter chez soi, de décorer et meubler son logement reflète bien souvent des caractéristiques

de la personne qui occupe cet habitat ainsi que son état psychologique du moment. Par exemple, le désordre dans lequel vit un adolescent est souvent le reflet du désordre intérieur dans lequel il est à ce moment particulier de sa vie. La personne présentant, du fait de son errance, des difficultés majeures à prendre soin d'elle peut les déplacer sur le logement dans lequel elle est installée, le rendant rapidement sale, désordonné et insalubre.

Le toit est une sécurité

Le logement clos représente un espace de sécurité dans lequel on se sent protégé des dangers provenant de l'extérieur. Il est un lieu apaisant et permet de penser à autre chose qu'à sa sécurité.

Or pour les personnes nomades ou en errance, le sentiment d'insécurité (fait de peur, d'angoisse et de stratégies d'évitement) est installé de manière permanente et ne cède pas lors d'un hébergement. Il représente d'ailleurs un point d'inquiétude majeure pour certains SDF qui perçoivent les hébergements collectifs comme des lieux de dangers et non des lieux de protection. ■

Handicap : rendre les résidents autonomes

Habiter ne va pas de soi, même avec un toit sur la tête. Cette problématique se révèle particulièrement aigüe lorsque le résident est en souffrance psychique. Reportage.

Dans le Val-de-Marne, au SAVS/SAMSAH⁽¹⁾ de l'Hajj-les-Roses et à la résidence accueil⁽²⁾ de Chevilly-Larue, 55 résidents en souffrance psychique et seuls la plupart du temps, sont accompagnés par les équipes de la Fondation des Amis de l'Atelier. Les difficultés liées à « l'habiter » font partie intégrante de l'accompagnement social.

D'autant que certaines personnes admises à la résidence accueil n'ont jamais vécu en logement autonome. Elles vivaient parfois à l'hôpital, en appartement thérapeutique, dans leur famille, voire dans la rue.

Une appropriation difficile de l'espace privé

Tout d'abord, les équipes d'accompagnement doivent être vigilantes à ce que le logement ne devienne pas un lieu d'enfermement. C'est pourquoi elles mettent en œuvre une veille permanente pour évaluer si le résident sort bien de chez lui et s'il a un minimum de relations, ne serait-ce qu'avec son voisinage. Il s'agit-là d'un enjeu majeur pour des personnes qui, justement, souffrent de troubles dans la relation à autrui. L'inverse de l'isolement peut également se produire, lorsque le locataire, incapable de « dire non », se laisse envahir par son entourage. La maladie psychique rend en effet la personne vulnérable, incapable de se protéger de sollicitations non désirées, souvent d'ailleurs

par loyauté vis-à-vis d'anciennes relations de la rue ou de l'hôpital elles-mêmes en difficulté. Les équipes aident ainsi le résident à défendre son intimité, à rester maître de son chez soi.

« Les équipes aident ainsi le résident à défendre son intimité, à rester maître de son chez soi. »

L'hygiène du logement est aussi abordée. Mais cet aspect est difficile à appréhender tant il est subjectif. À partir de quand considérer qu'un logement est mal entretenu ? Comment aider dans ce domaine délicat qui touche au privé et à l'intime ? Comment accompagner sans être trop intrusif, sans persécuter, d'autant que l'état du logement peut être le reflet de la situation psychique de la personne ? Les équipes ont, par exemple, accompagné durant plusieurs années un résident qui entretenait mal son studio. Il disait souvent : « *l'état de mon studio, c'est comme c'est dans ma tête* ». Mais les interventions à son domicile le gênaient au point qu'il éprouvait de fortes angoisses, même la veille de la visite à domicile. Il a donc été convenu avec lui que son ménage soit réalisé, en son absence, par une aide ménagère et tout est allé mieux ensuite. Les accompagnants aident aussi à l'aménagement du logement afin que les personnes ne vivent pas dans une coquille vide et prennent plaisir à se retrouver chez elles.

Un accompagnement ni normalisant ni hygiéniste

Les équipes du SAVS/SAMSAH et les référents de la résidence accueil doivent faire preuve de patience, de capacité d'évaluation et d'une forte individualisation de l'accompagnement. Pas question d'être trop normalisant ou hygiéniste, sauf en cas d'insalubrité ou de mise en danger ! Mais où mettre le curseur ?

La mise en place d'une relation de confiance et d'écoute est essentielle. Il est important de s'attacher à « faire avec » la personne le plus possible, à lui apprendre ou réapprendre les actes essentiels de la vie quotidienne. L'évaluation partagée permet également d'objectiver les difficultés, un logement mal entretenu étant souvent le signe d'une période de crise. Les réunions d'équipe, les groupes d'analyse des pratiques, les formations sur le handicap psychique et les rencontres avec les équipes de soins psychiatriques sont autant d'outils pour accompagner les personnes à surmonter leurs difficultés d'habiter. Elles sont aussi incitées à participer aux activités socialisantes proposées par le service afin de les aider à rompre leur isolement. ■

(1) Service d'accompagnement à la vie sociale/Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

(2) Le concept de résidence accueil, qui associe Maison relais et service d'accompagnement, a été créé pour adapter les pensions de famille aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.



Éric Sauvé

Chef de service du SAVS/SAMSAH de l'Hajj-les-Roses et de la résidence accueil de Chevilly-Larue
Fondation des Amis de l'Atelier

La rue ou dire non à l'inacceptable !



© Jean-Marie Heidinguer

Le logement est un bien primaire se révélant d'un accès dramatiquement difficile, même dans le parc social. Le refus du toit est une violence jetant dans la rue, dans des squats ou encore dans des logements insalubres, les plus vulnérables.

Voici le dialogue de sourd quotidien entre gestionnaires de logements et ceux en recherche d'un toit : « Désolé, le prix du loyer et des charges présente un tel taux d'effort que ce logement vous est inaccessible ». « Ce taux d'effort ne pourrait-il pas être partagé ? », ose le candidat. « Désolé », répète tout doucement le gestionnaire qui fait bien son travail, privilégiant parmi les personnes en difficulté celles qui le sont le moins. À ce jeu de la sécurité, les plus pauvres perdent toujours ! Les loyers sont encadrés pour le logement social et très social, mais le parc est considérablement insuffisant. Il conviendrait donc de veiller à ce que les logements à vocation d'intégration ne soient pas banalisés pour être proposés le temps nécessaire et suffisant à se reconstruire. Une telle préconisation atténuerait la saturation de ces logements... mais sommes-nous décidés à déplacer nos regards pour quitter les impasses et ouvrir de nouveaux horizons ?

Trois mesures contre l'impasse actuelle

La première mesure consisterait à promouvoir l'accompagnement des personnes pour enfin prendre acte que pauvreté et misère ont partie liée avec la rupture des liens. Le dispositif ne serait pas une charge mais un investissement offrant à la société les conditions de la cohésion sociale qu'elle recherche.

Une seconde mesure reposerait dans une convention cadre avec

les bailleurs sociaux aux termes de laquelle seraient accueillis ceux qui, ayant achevé leur parcours d'insertion, sont susceptibles d'accéder à un autre habitat, en prévoyant des soutiens pour les bailleurs privés, observant que certains déjà s'investissent au sein du dispositif « Propriétaires et Solidaires ». Ce parcours, signe d'une confiance et d'une reconnaissance, favoriserait l'estime de soi et celle de l'autre, si nécessaires pour faire société.

« Le logement accompagné fut ce bien qui offrit les liens d'un renouveau. »

Une troisième mesure résiderait dans le développement de l'usufruit via l'épargne solidaire et la nue-propriété portée par l'investissement socialement responsable. Ainsi, dans l'enveloppe des dotations budgétaires existantes, ces mesures permettraient de construire plus à l'attention de ceux en situation d'abandon.

Ces propositions doivent trouver en urgence un écho. Il est insupportable que nous restions passifs au regard de la violence que subissent plus de 600 000 enfants en France, vivant dans des conditions déshumanisantes, les privant de tout avenir. Victimes deux fois de la pauvreté dont le mal logement est le syndrome, le silence ou l'agir dans un palliatif social sont coupables.

Témoignage

Je pense à Rodolphe... et il y a tant de Rodolphe. Il connut la rue suite à des addictions, alcool et drogue, qui furent ses enfers. Le logement proposé s'est révélé insuffisant, voire catastrophique. Il ne me recevait pas à son domicile mais au pied de l'immeuble. Un jour, il me téléphona pour me préciser qu'il m'attendait dans son appartement. J'ai cru alors que l'accompagnement portait ses fruits. Quelles ne furent pas ma surprise et ma déception d'observer que l'espace était vide, sauf la présence d'une valise. Comprenant mon étonnement, il eut cette expression d'un homme moins en colère qu'en souffrance : « Tu n'as rien compris, je meurs de solitude. » Je lui ai proposé d'entrer dans une pension de famille, ce qu'il fit après réflexion. Là, il vécut deux années avant qu'un cancer ne l'emporte ; il trouva enfin ces liens qui lui permirent de se reconstruire. Avant de mourir, il me confia avec des mots sereins qu'il s'était réconcilié avec lui-même et les siens. Le logement accompagné fut ce bien qui offrit les liens d'un renouveau.

Les commentaires sont inutiles. Seulement, un mot de gratitude au Docteur Xavier Emmanuelli qui œuvra pour que, dans la chaîne du logement, ces maisons voient le jour. L'heure est vraiment de les développer si nous voulons quitter l'absurde d'un monde oubliant de faire place aux déplacés, aux rejetés. ■

● ● ● ●
Bernard Devert
Président d'Habitat
et Humanisme

L'hébergement, un outil de contrôle social ?

Personnes âgées dépendantes, personnes sans domicile, demandeurs d'asile... quel est leur point commun ? Le fait de se voir imposer un hébergement, et non de le choisir. Cette mise sous contrainte soulève de nombreuses questions d'ordre éthique.

Ginette, 92 ans, vit dans une mesure d'une saleté effarante avec de gigantesques ulcères de jambe. Après de multiples tentatives infructueuses de nettoyage, portage de repas et soins au domicile, les services médico-sociaux de la mairie considèrent que ses conditions de vie sont indignes et la placent, contre son gré, en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Une maraude de nuit par grand froid réveille un homme réfugié dans une encoignure fermée par des cartons pour l'emmener passer la nuit en centre d'hébergement collectif.

Des gens du voyage obtiennent droit à résidence et domiciliation dans un village du centre de la France, moyennant scolarisation obligatoire des enfants recensés, surveillance sanitaire, sociale et policière.

Ce jeune réfugié syrien est assigné à résidence en tant que demandeur d'asile.

Toutes ces personnes, pour des raisons diverses, se trouvent en situation d'hébergement non choisi, voire contraint.

Dignité des personnes et normalisation sociale

Accompagner les personnes en difficulté vers une vie bonne, hygiénique, sécurisante, matériellement assurée en vue de l'insertion est bien entendu un objectif louable. Mais peut-on voler au se-

cours d'autrui en lui imposant un toit ? Si la volonté de la personne n'est pas respectée ou prise en compte tout du moins, on se figure mal comment la perspective de son insertion sociale ou de son épanouissement en général pourrait réussir. Par contre, on peut légitimement se poser la question de savoir si ces hébergements « contraints » sont moins une réponse à des situations individuelles qu'à une demande sociale cherchant à se déculpabiliser, à prévenir à tout prix les situations d'exclusion ou encore à contrôler les personnes à la marge, volontiers accusées de méfaits sur leur passage. Serions-nous entrés dans une politique du « socialement correct » ? Les intentions

un accompagnement continu. Et si l'accompagnement social est bien prévu, comment faire pour qu'il ne soit pas une condition à l'hébergement mais bien le fait d'une vraie sollicitude ?

« Droits à » et « Droit de »

On le sait, le cadre collectif et ses contraintes ménagent difficilement la liberté individuelle. Sous prétexte du « vivre ensemble », il arrive qu'on fasse peu de cas de l'individu, imposant à ce dernier des aidants, des soignants, des horaires, une hygiène et des repas considérés comme « normaux ».

Pour des personnes nomades ou réfugiées, des lieux de résidence sont bien sûr nécessaires. Mais

prend-on suffisamment la peine de les faire adhérer à un projet d'insertion, faisant de ce toit un tremplin autant qu'un lieu de droit ? À

« Sous prétexte du "vivre ensemble", il arrive qu'on fasse peu de cas de l'individu, imposant à ce dernier des aidants, des soignants, des horaires, une hygiène et des repas considérés comme "normaux" ».

sont souvent mêlées... encore faut-il les préciser et les évaluer.

Ce conflit entre la dignité des personnes et le besoin sociétal de « normalisation » des personnes se ressent sur le terrain, dans nos lieux d'accueil et d'hébergement. Des réponses aux situations d'exclusion sont proposées, financées, mais elles sont trop souvent partielles et sectorisées. Ce qui empêche d'accompagner la globalité de la personne, par exemple en l'hébergeant la nuit et en la remettant à la rue le jour, ou encore en n'ayant pas les moyens suffisants de mettre en œuvre

moins que les seules logiques de contrôle social et de justification des coûts financiers ne priment... Il conviendrait donc, pour agir réellement dans l'intérêt du « bénéficiaire », de s'assurer que l'ouverture de « droits à » (un toit, une adresse permettant une aide sociale, une assistance juridictionnelle...) respecte le « droit de » conserver une certaine autonomie, une liberté de circuler... Autrement dit, qu'à l'exemple de tout citoyen, ces personnes-là ne soient pas sous contrôle social mais bénéficient bien d'une assistance sociale. ■



Nadine Davous
Administratrice des
Foyers Matter

Gens du voyage : une autre vision de l'habitat

Lors des déplacements des gens du voyage, on assiste souvent à une confrontation plus ou moins marquée entre nomades et sédentaires avec tout ce que cela véhicule d'a priori de part et d'autre, de méfiances et d'histoires ancestrales. Le style de vie nomade est souvent incompris, sauf dans sa version touristique au moment des transhumances de l'été.

Tous les ans, lors de la dernière semaine d'août, des milliers de caravanes convergent vers le lieu de la Convention des gens du voyage de l'Église évangélique Vie et Lumière. Cette année, ce sont 14.000 caravanes qui se sont rassemblées sur un terrain militaire à côté de la ville de Chaumont dans l'est. Cet afflux génère généralement la crainte des populations locales sédentaires. Les gens du voyage rassemblés à Chaumont sont pour la plupart des semi-sédentaires, c'est-à-dire qu'ils possèdent une maison et un terrain sur lequel est posée leur caravane. L'appel de la route au début du printemps les conduit à partir avec toute leur famille jusqu'à l'automne. Seulement 15% des personnes rassemblées à Chaumont n'ont que leur caravane comme seule habitation. Ils voyagent par nécessité existentielle comme si leur propre histoire ne pouvait se réaliser que sur la route : petits ils voyageaient avec leurs parents, ils ont grandi non sur un espace défini mais sur un trajet et surtout sur les rencontres que le déplacement implique, vivre avec la famille étendue, avec le clan, avec les personnes que l'on retrouve années après années.

Le nomadisme : un style de vie

Contrairement à une conception un peu romantique du nomadisme, ils ne se déplacent pas au hasard de leur désir, la fleur à la bouche pour saisir l'opportunité qui se présenterait sur le chemin, comme l'entendait Flaubert dans sa lettre à Georges Sand de 1867 sur les Bohémiens, où l'auteur de l'Éducation sentimentale les comparait aux figures du philosophe, du poète, du solitaire. La vie nomade n'est pas une insouciance intellectuelle choisie, ni une réaction idéologique contre la société sédentaire.

Ils sont pour la plupart pleinement intégrés à cette société, leurs enfants sont scolarisés le temps de leur période sédentaire, ils payent les impôts et les taxes comme chaque citoyen. Certains se déplacent par nécessité économique pour aller à la recherche d'autres marchés et clients quand ils travaillent dans



les métiers du bâtiment, pour vendre sur les marchés d'été quand ils sont commerçants, pour aller à la recherche du public quand ils sont forains.

La caravane, une « maison qui bouge »

Tous disent leur volonté de ne pas chercher à se sédentariser définitivement même s'ils avaient l'opportunité d'un travail fixe à plein temps. L'immobilité les angoisse plus que tout, ils ont besoin de savoir qu'ils peuvent repartir à tout moment. « Parfois l'hiver je vais dormir dans ma caravane qui est dans mon jardin, me dit Alban, juste pour sentir l'air frais du dehors même si je ne bouge pas ». La caravane est une maison que l'on investit au même titre que « l'habitation en

« Ils voyagent par nécessité existentielle comme si leur propre histoire ne pouvait se réaliser que sur la route. »

de », qui n'est jamais appelée « habitation principale ». La caravane possède souvent tous les éléments de confort nécessaire et n'est donc de loin pas un lieu d'habitation volontairement précaire mais simplement « une maison qui bouge ».

Quand ils me parlent de leurs déplacements, ils évoquent surtout le lieu où ils arrivent et pas les paysages de la route comme si le trajet ne comptait pas ou comme si chaque route était identique. Leur nomadisme est en fait une série de points, pas un entrelacs de lignes.

Le nomadisme depuis Abel heurte la société sédentaire. Et l'incursion dans un territoire d'une population de passage perturbe le sens que nous avons de l'installation car pour les sédentaires, l'habitat provisoire ne peut être le fait que d'une activité de loisir. Celui qui n'est pas centré en un lieu n'est justement pas cernable et cette instabilité géographique angoisse l'autre plus immobile. ■

● ● ● ●
Brice Deymié
 Pasteur de l'Église protestante unie et aumônier national des prisons

Prison : comment habiter un espace contraint

La cellule de prison est un lieu d'habitation pas comme les autres. C'est un lieu contraint, comme peut l'être pour d'autres raisons l'hôpital, la caserne ou l'internat. Un lieu que l'on n'a pas choisi d'habiter et que l'on ne peut pas quitter.

Au cours de l'histoire, beaucoup de modèles architecturaux ont présidé à la construction des prisons. Dans l'occident médiéval le premier d'entre eux fut la cellule du monastère, lieu de réclusion et de pénitence où la nudité de l'espace devait permettre une introspection personnelle. Au début du XX^{ème} siècle, la cellule comme la prison devait refléter l'emprise du système carcéral sur l'individu : c'est le système de Bentham ⁽¹⁾, système qui conduisit à penser que la peine de prison devait avant tout avoir une utilité sociale. La prison était alors construite de telle façon que le prisonnier ne pouvait jamais échapper à une surveillance totale, même quand il était au fond de sa cellule.



Brice Deymié
Aumônier national
des prisons

Humanisation du bâti

Aujourd'hui au XXI^{ème}, les nouvelles prisons essaient de concilier une exigence de sécurité maximum et une certaine réhabilitation sociale du détenu par le bâti : « *Même dans les endroits les plus difficiles, nous essayons de*

« On peut toujours continuer à inventer de très belles prisons, ce qui comptera pour l'individu, c'est la manière dont il s'appropriera l'espace intime qui lui sera donné. »

mettre de la lumière et des couleurs. Pour le projet de réhabilitation des Baumettes, à Marseille, nous avons conçu, pour l'entrée, une place des plantes et des bancs. À l'intérieur, nous avons implanté tous les codes de la ville, des rues, des agoras, de la végétation. » ⁽²⁾. Les architectes se préoccupent maintenant davantage que par le passé du cadre de vie du détenu en utilisant des jeux de couleurs et en utilisant l'espace de telle façon que cela donne un certain sentiment de liberté malgré les murs et les barbelés. « *À la maison de Rodez, qui a ouvert en 2013, les cheminements se font sur des passerelles permettant de voir au-delà du mur d'enceinte* » ⁽³⁾. Le principe de base est donc de faire en sorte que la sensation d'enfermement soit la plus légère possible ou, en tout cas, que l'espace habité ne renvoie pas à la clôture. La contrainte est cependant là et

malgré les efforts des architectes, peu de détenus considèrent de manière positive leur cadre de vie. La prison imprime les corps même si elle essaye de s'alléger sur l'espace.

Cellule et expression de l'intime

Certains détenus vont cependant personnaliser leur cellule et vont rivaliser d'ingéniosité pour rendre l'espace à leur mesure. Ils ramènent parfois des objets des ateliers, construisent des bibliothèques pour ceux qui ont beaucoup de livres, aménagent une sorte de cuisine pour les amateurs de bons plats, décorent les murs... Et chaque fois ils nous montrent leur cellule avec une certaine fierté, elle est différente de celle d'à côté. C'est par la singularité de leur lieu qu'ils essaient de s'affranchir de l'univers carcéral.

On peut toujours continuer à inventer de très belles prisons, ce qui comptera pour l'individu, c'est la manière dont il s'appropriera l'espace intime qui lui sera donné. Il est donc particulièrement urgent que l'administration pénitentiaire puisse offrir, à chaque détenu qui lui demande, une cellule individuelle. La promiscuité de beaucoup de nos maisons d'arrêt rend illusoire tout travail positif de réinsertion car le toit est souvent l'expression de l'intime et donc de la capacité de l'homme à rebondir. ■

(1) Jeremy Bentham, philosophe anglais, 1748-1832, père du courant philosophique appelé « l'utilitarisme ».

(2) Propos de Bernard Guillien, architecte, cité par le *Monde* dans l'article « Prisons nouvelles, prison modèles ? » du 7 juin 2014.

(3) Article du *Monde* déjà cité

